

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 3 décembre 2018,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-16 :

**Signature de l'accord de partenariat ADEME - Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2012 adoptant le Plan Climat - Energie Territorial (PCET) de Metz Métropole,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Bureau du 15 juin 2015 décidant l'engagement de Metz Métropole dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'ergie,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du lundi 14 décembre 2015 portant intégration d'un volet "qualité de l'air" dans le Plan Climat – Energie Territorial de Metz Métropole  
VU la délibération du Bureau du 12 septembre 2016 portant labellisation Cit'ergie de Metz Métropole et programme d'action énergie-climat 2016-2020,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 avril 2017 portant Cap sur la Métropole : transformation de la communauté d'agglomération en métropole et saisine des conseils municipaux,  
CONSIDERANT la perspective d'élaboration d'un projet métropolitain ambitieux et fédérateur sur le territoire,  
CONSIDERANT les programmes d'actions de la démarche Cit'ergie et du Contrat d'objectifs territoire énergie climat (COTEC) entre Metz Métropole et l'ADEME,  
CONSIDERANT l'importance des enjeux locaux et des défis mondiaux (changement climatique, raréfaction des énergies fossiles ...).

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et signer l'accord de partenariat annexé à la présente délibération ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 décembre 2018  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**Accord partenarial entre**  
**Metz Métropole**  
**et**  
**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**  
2019-2021

**ENTRE**

**Metz Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL,

**ET**

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**,

établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, ayant son siège social 20 Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS Cedex 01, représentée par Monsieur Arnaud LEROY, agissant en qualité de Président, ci-après désignée « l'ADEME »,

Metz Métropole et l'ADEME étant ci-après dénommées ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

**EN PRESENCE DE**

**L'Etat**, représenté par Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de région Grand Est

Et Monsieur Didier MARTIN, Préfet de Moselle

Il est conclu l'accord partenarial ci-après.

## PREAMBULE

Face au changement climatique, à la raréfaction des ressources, à la dégradation de la qualité de vie et à l'exclusion sociale, l'urgence d'agir et d'engager plus avant la transition énergétique, écologique et économique pour faire évoluer notre modèle de société s'impose.

D'une part la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 et les plans d'actions qui l'accompagnent positionnent clairement les territoires de proximité comme un maillon essentiel de réussite de la transition énergétique et écologique en devenant des vecteurs d'innovations techniques et sociales et de puissants acteurs des politiques publiques dans ce domaine. En effet, l'échelle du territoire de proximité permet de prendre en considération simultanément et de façon concrète les dimensions économiques, sociales et écologiques de la société. Il constitue à ce titre le cadre de la transition.

D'autre part la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) de janvier 2014 renforce le rôle des territoires de proximité en précisant et clarifiant leurs compétences. L'affirmation des métropoles dans le cadre de la réorganisation territoriale a pour objectif d'œuvrer au redressement économique et à l'amélioration de la qualité de vie en société.

Le passage d'une société émettrice de gaz à effets de serre, consommatrice de foncières naturels et agricoles, gourmande en énergies fossiles et en ressources, à une société plus sobre et efficace repose sur l'innovation à la fois technologique et sociale. Réussir ce passage nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, élus, pour parvenir dans tous les domaines de la vie (travail, loisirs, domicile etc.) à moins et mieux consommer, à mieux mobiliser les potentiels locaux de production, d'organisation et d'expertise. Réussir ce passage invite les décideurs locaux à engager une conduite du changement sur le long terme. Réussir ce passage, c'est ouvrir une voie pour amorcer un traitement intégré des axes prioritaires d'interventions de Metz Métropole tels que :

- l'attractivité du territoire (économie, logement, accessibilité ...) ;
- l'adaptation au changement climatique et la durabilité de l'aménagement et du développement urbain ;
- la cohésion sociale et l'équité territoriale.

## ARTICLE 1 : Objet de l'accord partenarial

L'objet de l'accord partenarial est de définir conjointement :

- les orientations sur les domaines de coopération de Metz Métropole et l'ADEME en matière de Transition Energétique et Ecologique pour les trois (3) années à venir (article 2)
- les modalités de mise en œuvre (article 3)
- les modalités de suivi (article 4)

Cet accord annonce un nouvel élan dans la politique de TEE de Metz Métropole pour entrainer une dynamique sur l'ensemble du territoire (44 communes, organisations satellites et acteurs sociaux économiques). Il s'agit de renforcer la cohérence de la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire, d'apporter de la lisibilité à l'ensemble des acteurs et d'engager des actions innovantes.

C'est pourquoi, cet accord porte à la fois sur la généralisation et la consolidation des bonnes pratiques, le développement de projets précurseurs et d'opérations pilote innovantes. Cet accord a aussi pour ambition de rechercher des effets levier en mobilisant des financements de partenaires.

## La Métropole

Engagée dans la transition énergétique, Metz Métropole a modifié ses pratiques afin de prendre en compte dans ses actions la maîtrise de l'énergie, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation de tous (agents en interne, communes, habitants, entreprises, acteurs du territoire...) et l'économie circulaire.

En attestent les labellisations "Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspi", Cit'ergie, la signature du Contrat d'Objectifs Territoires Energie Climat avec l'ADEME ...

Au regard des différents enjeux de la TEE, Metz Métropole souhaite renforcer la coopération avec les acteurs économiques et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire en vue de contribuer à la structuration, à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions opérationnelles. Les opérations retenues dans ce partenariat favoriseront le passage à l'acte de l'ensemble des acteurs.

## L'ADEME

Dans le cadre de cet accord, l'ADEME poursuivra et amplifiera son partenariat en :

### Conseils, accompagnement et ingénierie territoriale

L'ADEME mobilise son expertise régionale et nationale consolidée dans ses différents champs de compétence en tant que de besoin. Elle propose une approche systémique du développement économique territorial sur les enjeux de la transition énergétique et de l'économie circulaire en vue d'améliorer la satisfaction des besoins locaux et la situation de l'emploi et ainsi renforcer la capacité de résilience du territoire face aux mutations en cours sur la raréfaction des ressources naturelles et la fin d'une énergie bon marché.

### Opérateur du fonds chaleur et du fonds déchets

Elle mobilise le fonds chaleur et le fonds déchets pour le financement de projets avec le triple objectif de susciter des dynamiques de développement territorial et industriel, de déclencher des opérations concrètes d'investissement facteurs d'enrichissement local et d'assurer l'optimisation et la qualité de ces opérations.

### Opérateur de recherche-innovation et du Programme des Investissements d'Avenir (PIA)

Dans le cadre du PIA, l'ADEME agit pour le compte de l'Etat. Elle soutient l'innovation et les projets ou démarches précurseurs. Elle soutient la mobilisation du grand public et des acteurs socio-économiques, en vue de faire évoluer les comportements (avec des apports sociologiques), de faire émerger la ville de demain (avec les smart cities, la ville bas carbone), et de développer une économie sobre en ressources (avec notamment l'écologie industrielle et territoriale).

### Opérateur européen et international

Dans la suite de la COP 21 et de celles à venir, elle développe des coopérations européennes et internationales facteur d'enrichissement de coopération bilatérale de ville à ville. Elle anime le Club ADEME International pour accompagner les éco-entreprises innovantes à l'export.

En faisant appel à son champ d'expertise technique, méthodologique et transversale et aux soutiens financiers qu'elle peut accorder, l'ADEME souhaite accompagner Metz Métropole dans la prospective stratégique, la planification et la mise en œuvre opérationnelle des projets de TEE.

## ARTICLE 2 : Domaines de coopération

Les Parties travaillent conjointement depuis de nombreuses années. L'annexe 2 présente l'essentiel des démarches engagées par Metz Métropole et les acteurs du territoire en partenariat avec l'ADEME.

Les Parties ont retenu six domaines de coopération :

### 1. Engagement territorial dans la TEE

Cet engagement est assuré par la définition d'une stratégie transversale, cohérente, et appuyée par des études innovantes, dont la mise en œuvre est détaillée dans les documents de planification. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial a pour vocation de renforcer l'engagement et de l'association des acteurs du territoire (métropole, communes ; opérateurs ; acteurs économiques ; citoyens...).

Les communes du territoire souhaitent pleinement jouer leur rôle d'acteur de la TEE, à travers leurs compétences : patrimoine, éclairage, flotte de véhicule, marchés publics, ... Les Parties faciliteront leurs actions, par de l'ingénierie partagée, la mise en place d'un ou plusieurs réseaux, des formations, des aides aux études et aux projets.

Dans un second temps, les Parties détermineront les modalités d'accompagnement ou d'association des organisations satellites de Metz Métropole et des acteurs privés.

## **2. Vers une économie circulaire – sobre en ressources**

L'économie circulaire consiste à revoir les systèmes de production et de consommation dans l'optique de l'utilisation la plus efficace des ressources, tout en réduisant les impacts sur l'environnement et en développant le bien être des individus. L'action du territoire est déterminante pour mobiliser les entreprises et susciter des coopérations, se saisir des opportunités de nouvelles activités notamment en matière d'économie sociale et solidaire et/ou dans des secteurs à haut potentiel d'emploi : construction, énergies renouvelables, éco-industries, prévention et gestion des déchets, recyclage...

## **3. Ville durable et ville de demain**

La ville de demain est une ville intelligente et résiliente à faible impact carbone qui aura trouvé un équilibre entre territoires ruraux et urbains. Elle est également garante d'une bonne qualité de vie et du développement économique. Sa vision en matière d'urbanisme durable se concrétisera au travers de la déclinaison de la planification dans ses domaines de compétence : air, énergie, bâtiment, bruit, déchets, reconquête des friches industrielles, connaissance de la qualité environnementale des milieux pour une gestion intégrée de la pollution...

## **4. Qualité de vie et changement de comportement**

La TECV concerne chaque citoyen et chaque acteur économique. Elle repose sur des changements de comportement et de mode de vie difficiles à adopter. La mobilisation des apports de la révolution numérique, de la recherche-innovation en sociologie présentent des voies pertinentes pour améliorer la connaissance des leviers d'action, accélérer les processus et ainsi accompagner les habitants dans la transition de leur mode de vie : sobriété énergétique, rénovation de leur logement, mobilité douce, consommation écoresponsable, gestion domestique, réemploi/réutilisation, ...

## **5. Recherche, Développement et Innovation**

En synergie avec les coopérations entre université, monde de la recherche et entreprises sur les thématiques associées à la TECV présentes sur le territoire, les Parties encourageront la RDI dans une logique de développement économique. Des opportunités d'innovation croisant révolution numérique et transition énergétique seront recherchées sur l'ensemble des domaines ci-dessus décrits.

## **6. Déploiement financier de la TEE**

Le financement des projets, au-delà des aides de l'ADEME via le Fonds Chaleur et le Fonds Déchets, et les autres dispositifs d'aides en vigueur, sera recherché auprès d'autres partenaires financiers : Caisse des Dépôts, Banque Publique d'Investissement, Région Grand Est, fonds européens, ...

Un travail complémentaire sera mené afin de lever de nouveaux moyens de financement : mobilisation de l'épargne citoyenne (financement participatif, Livret d'Epargne local, ...), émission d'obligation, affectation de la fiscalité énergétique communale, ...

Sur l'ensemble de ces domaines les signataires pourront identifier des actions particulières à caractère stratégiques ou encore innovantes qui pourraient faire l'objet d'un partage d'expérience entre métropoles au niveau national (plate-forme de travail) en collaboration avec France urbaine.

## **ARTICLE 3 : Modalités de mise en œuvre**

### **▪ Contenu du programme annuel d'actions**

Le programme annuel d'actions de l'accord partenarial est décrit dans l'annexe 1. Cette annexe est composée des fiches actions dans les domaines de coopération. Sa révision annuelle, validée par le comité stratégique (cf. Article 4), a pour objectif de préciser le programme d'actions de l'année suivante.

### **▪ Exécution du programme**

Les actions du programme annuel opérationnel pourront faire l'objet d'un financement de l'ADEME dont les modalités d'octroi seront précisées par des conventions de financement spécifique conformément aux règles des dispositifs d'aide de

l'ADEME en vigueur et sous réserve de disponibilités budgétaires. Les Parties chercheront à fluidifier et faciliter le déroulement des conventions.

Chaque partie s'engage à affecter des moyens humains et/ou financiers pour mettre en œuvre les actions.

#### ▪ **Moyens humains et financiers mobilisés par Metz Métropole**

Afin d'accélérer la TECV, Metz Métropole déploiera des moyens humains et financiers dédiés et veillera à organiser le travail en transversalité, notamment via les démarches Cit'ergie, TZDZG....

Des équipes seront dédiées au suivi des thématiques du présent accord et notamment : écologie industrielle et territoriale, optimisation de la gestion des déchets du service public, transports et mobilité, rénovation de bâtiments publics et des logements individuels, réhabilitation des friches, planification énergétique et climatique, smart cities, conseils en énergie, accompagnement de la population à la transition énergétique, projet alimentaire territorial.

#### ▪ **Moyens humains et financiers mobilisés par l'ADEME**

L'ADEME mobilisera son expertise nationale et régionale. Toutefois, l'expertise de l'ADEME ne se substituera pas à la consultation de cabinets conseils.

Elle apportera également un soutien dans le cadre de son système d'aides financières :

- à la réalisation : aides aux études (diagnostic et accompagnements de projet) et aides à l'investissement,
- aux changements de comportement (aides aux relais et aux programmes d'actions associés),
- aux contrats d'objectifs fixant des programmes d'actions en matière de développement territorial, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et/ou d'accompagnement des politiques de déploiement de l'économie circulaire.

Elle animera, avec France urbaine, une plateforme d'échanges sur quelques thèmes qui pourraient être approfondis de façon volontaire dans quelques métropoles.

### **ARTICLE 4 : Modalités de suivi**

#### ▪ **Comité stratégique de la TEE**

Le comité stratégique réunit une fois par an, au dernier trimestre, les élus et les représentants des services de Metz Métropole et de l'ADEME, et pourra intégrer, en fonction des thématiques, des représentants des financeurs (Caisse des Dépôts, Banque Publique d'Investissement, Région Grand Est) des représentants des services de l'Etat (DREAL, DDT...) et des organisations satellites de Metz Métropole.

Il est coprésidé par le Président de Metz Métropole, ou son représentant, et la Directrice régionale de l'ADEME Grand Est.

Il formule un avis sur le bilan de l'année passée, valide les priorités de l'année suivante et échange sur les orientations et projets de moyen terme.

#### ▪ **Comité opérationnel**

Le comité opérationnel réunit les représentants techniques de l'ADEME ainsi que le comité de pilotage Transition Energétique de Metz Métropole, constitué des Vice-Présidents, conseillers délégués en charge des différentes thématiques et des services concernés. Il se réunit au moins une fois par an.

Il réalise la revue technique et financière annuelle de projet, propose les priorités de l'annexe n+1, valide les besoins financiers pour la mise en œuvre de la transition et prépare les décisions du comité stratégique.

#### ▪ **Suivi de l'accord partenarial**

La coordination de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi de l'accord partenarial est assurée :

- pour Metz Métropole, par M. Jean-Luc BOH, Président ou son représentant, et Mme Aurélie MUNIER, directrice du Territoire durable,
- pour l'ADEME, par Madame Sabine FRANCOIS, directrice de l'ADEME Grand Est et Benoit EVRARD, ingénieur Climat Air Energie.

Les indicateurs retenus pour le suivi de l'accord partenarial seront les indicateurs répondant à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ; Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ; Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial NOR: DEVR1622619A), suivis en partie dans le cadre de la démarche Cit'ergie, complétés par les indicateurs relatifs à l'économie circulaire et mis en œuvre dans le cadre de la démarche Territoire zéro déchet zéro gaspillage.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

Ce partenariat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Il est signé pour une durée de trois ans, à l'issue desquels il fera l'objet d'une évaluation et d'une valorisation.

#### **ARTICLE 6 : liste des annexes**

Annexe 1 : Annexe opérationnelle – Année 1

Annexe 2 : Présentation des collaborations ADEME-Metz Métropole

Fait en trois exemplaires originaux,

à Metz le

**Pour Metz Métropole**

**Le Président**

**Pour l'ADEME**

**Le Président**

**Jean-Luc BOHL**

**Arnaud LEROY**

**Pour l'Etat**

**Jean-Luc MARX**

**Par délégation, Monsieur le Préfet du département  
de la Moselle**

**Didier MARTIN**

BROUILLON

# ANNEXE 1

## Annexe opérationnelle – Année 1

### Fiches actions

Chaque fiche traite d'une thématique et contient différentes actions menées conjointement par les Parties en associant autant que de besoin d'autres partenaires. Les actions menées en collaboration durant le partenariat sont regroupées dans les fiches suivantes (exemples) :

- Fiche 1 : Approches territoriales
- Fiche 2 : Recherche, Développement et Innovation
- Fiche 3 : Economie circulaire
- Fiche 4 : Energies renouvelables
- Fiche 5 : Bâtiments durables
- Fiche 6 : Urbanisme durable
- Fiche 7 : Transport et Mobilité

### Rappel des domaines de coopération

Les différentes actions touchent un ou plusieurs domaines de coopération, listés pour rappel ci-dessous :

1. Engagement territorial dans la TEE
2. Vers une économie circulaire – sobre en ressources
3. Ville durable et ville de demain
4. Qualité de vie et changement de comportement
5. Recherche, Développement et Innovation
6. Déploiement financier de la TECV

## ANNEXE 2

### Présentation des collaborations ADEME – Metz Métropole

De 2014 à 2018, 36 opérations ont été aidées sur le territoire de Metz Métropole, pour un montant d'aides ADEME de plus de 4,5 millions d'euros sur les 16 millions d'euros de coûts. La plupart de ces opérations concernaient les thématiques suivantes :

- prévention des déchets
- recyclage et valorisation énergétique
- biomasse
- méthanisation
- démarches Energie Climat (PCEAT / COTEC / Cit'ergie, ...)
- plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat

#### Chiffres clés des projets aidés sur le territoire de Metz Métropole – 2014-2018

Recensement territorial des actions réalisées par commune tous acteurs confondus (données anonymisées) – 2014-2018

Communes concernées	Nombre de projets	Coût total opérations en €	Aides Ademe en €
Ars-sur-Moselle	1	16 900 €	8 450 €
Le Ban Saint Martin	1	248 593 €	168 895 €
Jury	1	97 931 €	13 780 €
Lorry-lès-Metz	1	6 690 €	3 795 €
Metz (commune)	3	241 327 €	64 829 €
Metz (hors structure commune et Métropole)	15	2 293 945 €	1 063 240 €
Montigny-lès-Metz	3	5 133 750 €	1 466 685 €
Moulins-lès-Metz	1	9 210 €	5 214 €
Peltre	1	210 898 €	111 226 €
Pournoy-la-Chétive	1	4 797 480 €	425 000 €
Woippy	2	31 350 €	15 700 €
Metz Métropole	7	2 932 504 €	1 166 189 €
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>16 020 580 €</b>	<b>4 513 003 €</b>

Recensement par domaine d'activité des actions réalisées tous acteurs confondus (données anonymisées) – 2014-2018

Domaine d'activité	Coût opérations	Aides Ademe	Aide ADEME par secteur (en %)
Chaleur renouvelable	10 287 054 €	2 071 510 €	45,9 %
Déchets et économie circulaire	3 908 374 €	1 345 217 €	29,8 %
Bâtiment	868 460 €	437 880 €	9,7 %
Sites pollués et friches	45 463 €	9 092 €	0,2 %
Mobilité	10 533 €	3 990 €	0,1 %
Démarche énergie/climat	900 695 €	645 314 €	14,3 %
<b>Total</b>	<b>16 020 579 €</b>	<b>4 513 003 €</b>	<b>100 %</b>

Zoom sur les projets de Metz Métropole aidés par l'ADEME (2014 – 2018)

Domaine d'activité	Coût opérations	Aides Ademe
Chaleur renouvelable	0	0
Déchets et économie circulaire	2 233 750 €	638 325 €
Bâtiment	0	0
Sites pollués et friches	0	0
Mobilité	0	0
Démarche énergie/climat	698 754 €	527 864 €
<b>Total</b>	<b>2 932 504 €</b>	<b>1 166 189 €</b>

Actions réalisées par la structure Metz Métropole – 2014-2018

Afin de compléter ce bilan, il est utile de mentionner les **aides du Conseil Régional** dans le cadre du programme commun ADEME - Région sur la période 2010-2018. 4 opérations ont été aidées pour un montant total de 961 823 € sur le territoire de Metz Métropole (hors particuliers) :

Type de projets	Communes concernées	Nombre de projets	Aides Région
Etude de faisabilité géothermie	Augny	1	7 725 €
Réhabilitation bâti périscolaire	Augny		Non instruit
Rénovation copropriété	Longeville-lès-Metz		Non instruit
Rénovation de la Salle Europa	Montigny-lès-Metz		Non instruit
Etude de faisabilité méthanisation	Pournoy la Chétive	1	4 098 €
Extension Réseau de Chaleur Metz Cité et Metz Est	Metz	1	525 000 €
Restructuration résidence sociale rue Drogon Metz	Metz	1	425 000 €
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>961 823</b>

## 1 - APPROCHES TERRITORIALES

### 1 Etude de Planification énergétique

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial transition énergétique et écologique*  
*Ville Durable et ville de demain*  
*Vers une économie circulaire - sobre en ressources*

#### Descriptif du projet :

Développer un outil cartographique, décisionnel où chaque partenaire sera à la fois contributeur (de données) et bénéficiaire (d'analyses croisées, modélisations).

#### Objectifs :

- relier et croiser des données (air, énergie, urbanisme, mobilité, logement...) souvent traitées isolément, afin d'alimenter à la fois les politiques publiques de Metz Métropole, les documents de planification du territoire et les projets opérationnels des différents partenaires,

- déboucher sur des projets opérationnels, comme la rénovation énergétique ciblée des logements, un service de flexibilité locale (optimisation des réseaux de distribution d'électricité), la récupération de la chaleur fatale (eaux usées, datacenters), la production d'EnR...

**Référent ADEME :** *Benoît EVRARD* *J. RUARO; E. SCHANG* **Référent Metz Métropole :** *Océane ORVOEN*

**Cible(s) :** *Communes, Métropole, Délégués, Concessionnaires, Aménageurs, etc.*

**Acteurs associés :** *- Concessionnaire de réseaux (UEM, URM, GrDF, Haganis, etc..)*  
*- AGURAM*  
*- services de la métropole (planification urbaine, SIG, direction du cycle de l'eau et de l'énergie ...)*

**Calendrier :** *Septembre à Novembre 2018 : consultation des prestataires*  
*Décembre 2018 à décembre 2020 : élaboration de l'outil et suivi*

**Indicateurs :** *- champs de données disponibles* -

### 2 Projet Alimentaire Territorial

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial transition énergétique et écologique*  
*Vers une économie circulaire - sobre en ressources*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Le Plateau de Frescaty, dont 46 hectares sont exclusivement réservés à l'agriculture, sera "l'épicentre" du projet de P.A.T. Espace d'expérimentation hors norme, le Plateau de Frescaty sera ainsi le symbole, à travers son Agrobiopôle, de la friche militaire devenue nourricière.

Le P.A.T. aura vocation à structurer la politique agricole et alimentaire de Metz Métropole pour la période 2019-2021. Par l'approche "alimentation", le projet permettra de définir un cadre d'intervention au regard d'enjeux multiples : gestion foncière, économie de proximité, justice sociale, santé, lutte contre le gaspillage alimentaire, paysages et environnement,...

Le P.A.T. constituera une réponse opérationnelle qui permettra d'offrir à tous les habitants une alimentation saine, qualitative et durable, issue majoritairement de circuits de proximité, contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et pour toute la chaîne de valeur, et respectueuse de l'environnement.

**Référent ADEME :** *Alessia VILASI* **Référent Metz Métropole :** *Marie-Pierre MANGIN-FERRARI*

<b>Cible(s) :</b>	<i>Agriculteurs, producteurs, transformateurs, consommateurs, acteurs de la restauration collective, grande distribution ...</i>
<b>Acteurs associés :</b>	<i>Chambre d'agriculture, CGA, restauration collective (Elior,...), lycée agricole de Courcelles-Chaussy - DRAAF, DDT, Caisse des Dépôts - Région, Département, communes</i>
<b>Calendrier :</b>	<i>étude de préfiguration : livraison fin 2018 lancement de l'élaboration du PAT : fin 2018-2019 animation et mise en œuvre des actions : 2019-2021</i>
<b>Indicateurs :</b>	<i>- évolution surface en maraichage bio - - taux de produits circuits courts -</i>

### 3 Politique d'achat durable au sein de Metz Métropole

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

La commande publique représente un levier économique majeur pour accompagner les transitions environnementales et sociales. L'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics permet à des entreprises de monter en compétences sur ces thématiques. L'enjeu est aussi pour la collectivité car l'intégration de ces clauses dans les marchés publics permet une meilleure vision du coût global des achats et donc une efficacité de la dépense publique.

Metz Métropole est engagée depuis plusieurs années à augmenter la part de ses marchés publics clausés. Après des premières sensibilisations des agents, un référent pour l'insertion de ces clauses environnementales a été désigné au sein de la collectivité. En 2017, un groupe de travail transversal s'est constitué et tend à systématiser et à simplifier l'intégration de ces clauses, notamment par l'élaboration d'un clausier. Enfin, un ciblage des agents passant le plus de marchés est aussi envisagé, afin de les sensibiliser particulièrement et de leur apporter des éléments à intégrer à leurs commandes. Intégrer des critères de développement durable dans l'ensemble des marchés publics de Metz Métropole, une des priorités de la démarche Cit'ergie.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Benoit EVRARD</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Philippe COMBAS</i>
<b>Cible(s) :</b>	<i>Services de Metz Métropole</i>		
<b>Acteurs associés :</b>	<i>- CRESS, Ville de Metz - -</i>		
<b>Calendrier :</b>	<i>2019</i>		
<b>Indicateurs :</b>	<i>- Nb marchés comportant clauses env - % de marchés clausés</i>		<i>- -</i>

## 1 - APPROCHES TERRITORIALES

### 4 Elaboration d'une trame noire à l'échelle de Metz Métropole

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial transition énergétique et écologique*  
*Ville Durable et ville de demain*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Metz Métropole projette de développer plusieurs types d'actions en faveur des chiroptères sur son territoire. Ces diverses actions auront pour but d'établir une trame noire fonctionnelle sur le territoire de la métropole et d'accompagner les porteurs de projet et autres acteurs du territoire dans leurs prises de décisions concernant l'éclairage notamment.

Pour mener à bien son projet d'intégration d'une trame noire dans la prise en compte des réseaux écologiques, Metz Métropole envisage de mener les actions suivantes, en partenariat avec la CPEPESC Lorraine :

- diagnostic de la pollution lumineuse
- élaboration d'un guide de communication "éclairer mieux"
- travail d'accompagnement vers différents publics cibles, à savoir les communes et les entreprises implantées (ou en cours d'implantation) sur les Zones d'Activités Commerciales (ZAC)
- étude expérimentale, en association avec la CPEPESC, afin d'identifier les corridors de déplacement des chiroptères sur le territoire métropolitain.
- sensibilisation du public et les autres acteurs du territoire à la trame noire.

**Référent ADEME :** *Benoit EVRARD* **Référent Metz Métropole :** *Coraline DESCAMPS*

**Cible(s) :** *Communes, Entreprises, Aménageurs, Particuliers...*

**Acteurs associés :** *- CPEPESC*  
*- CENL*  
*- services de la métropole (planification, direction de l'aménagement ...)*

**Calendrier :** *2019-2020*

**Indicateurs :** *- Nb de communes engagées -*  
*- Nb d'entreprises engagées -*

### 5 PLPDMA

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial transition énergétique et écologique*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

En parallèle d'une concertation portée sur l'économie circulaire, la Métropole a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) réglementaire pour la période 2018 - 2023. Il fixe comme objectifs une réduction de 10 % des déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2020, ambition et délai identiques à ceux fixés par la Ltransition énergétique pour la croissance verte et une réduction de 8% sur la durée du programme.

Ce programme est la continuité des actions mises en oeuvre les années précédentes et une accentuation des efforts, profitant de l'entrain créé par l'économie circulaire, par les engagements publics et privés au national et par le développement d'une conscience "zero waste".

Le programme se structure autour de 6 axes directeurs :

- la gestion de proximité des biodéchets (compostage sous toutes ses formes, broyage, gestion différenciée)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire (en restauration collective, commerciale, dons alimentaires, grand public)
- le prolongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, partage)
- la consommation responsable (réduction des emballages, vrac, consigne, STOP PUB, évènementiels)
- l'accompagnement des non-ménages (commande publique, redevance spéciale)

**Référent ADEME :** *Alessia VILASI* **Référent Metz Métropole :** *Julien PILLET*

<b>Cible(s) :</b>	<i>Tous les producteurs de déchets sur le territoire qui utilisent le service public de gestion des déchets</i>	
<b>Acteurs associés :</b>	-	
<b>Calendrier :</b>	<i>Approbation du programme : juillet 2018 Développement des actions : 2018-2023</i>	
<b>Indicateurs :</b>	- <i>Quantité de DMA</i>	-
	-	-

## 6 Approches croisées de la qualité de l'air

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Qualité de vie et changement de comportement  
Métropole durable et de demain*

### Descriptif du projet :

La qualité de l'air est une thématique transversale. L'amélioration de la prise en compte de ces enjeux dans les actions menées (qualité de l'air et bâtiments, air et mobilité, ...) et les documents de planification (PCEAT, PPA, PDU, PLH, PLU, ...) doivent permettre la mise en musique d'actions cohérentes et novatrices.

**Référent ADEME :** *Benoit EVRARD*

**Référent Metz  
Métropole :**

**Cible(s) :** *collectivités, MO, Moe, particuliers*

**Acteurs associés :** *- AASQA, état, professionnels par secteur  
- ATMO Grand Est*

**Calendrier :** *3 ans*

**Indicateurs :** *- PM, Nox, So2, O3*

-

-

-

## 2 - RECHERCHE, DEVELOPPEMENT et INNOVATION

### 1 Adaptation au changement climatique - Ilots de chaleur urbains

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Ville durable et ville de demain*  
*Recherche, développement et innovation*

#### Descriptif du projet :

Metz Métropole va participer à une étude scientifique (incluant notamment la caractérisation de l'îlot de chaleur urbain -ICU- estival) que l'Université de Lorraine va débiter en octobre 2018 via une nouvelle thèse, qui bénéficie d'un financement de l'Ecole Doctorale.

Ce projet comprendrait d'abord une cartographie des zones climatiques locales, quartiers climatiques homogènes (par une méthode basée sur la hauteur des bâtiments, la rugosité, la végétation, l'eau...) et la mesure de l'îlots de chaleur urbains (à l'aide notamment d'une mini-station mobile et d'un réseau de stations météo fixes). Des liens seraient effectués avec les mesures météo actuellement disponibles (Frescaty, St Julien, Scy Chazelles...) et les travaux de la ville de Worms (Allemagne) en matière d'adaptation au changement climatique. Cette étude aboutirait à une modélisation de l'évolution de l'îlots de chaleur urbains, basée sur les scénarios "Representative Concentration Pathway" (RCP) du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le projet comprendrait enfin un volet "contribution aux politiques publiques de Metz Métropole", notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et d'aménagement. Il est par exemple envisagé de modéliser différents scénarios d'aménagement, à différentes échelles, et leurs impacts. Les sciences participatives (impliquant notamment le grand public) pourraient également être mises en oeuvre en matière d'adaptation au changement climatique.

**Référent ADEME :** *Olivier FLAHAUT* *Benoit EVRARD* **Référent Metz** *Sébastien DOUCHE*  
**Métropole :**

**Cible(s) :** - *Ville de Worms (ville allemande avec laquelle Metz Métropole forme un TANDEM depuis 2015)*

**Acteurs associés :** - *Autres acteurs du territoire (le cas échéant) : Communes membres, SCOTAM, ALEC du Pays Messin...*  
- *Université de Lorraine (thèse débutant en octobre 2018)*

**Calendrier :** *A partir d'octobre 2018*

**Indicateurs :** - *nb d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique*  
- *impact de la démarche sur les politiques publiques de MM*

### 2 Labellisation Cit'ergie en format Métropole

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la Transition énergétique et écologique*

#### Descriptif du projet :

Metz Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2015, motivée notamment par l'amélioration continue que permet ce dispositif.

Après le vote d'un programme d'action ambitieux (septembre 2016), puis une labellisation directement au niveau Cit'ergie (janvier 2017), la mise en oeuvre du programme est réalisée grâce à la définition de grappes de projets (priorités annuelles) et de responsables de leur mise en oeuvre. L'année 2017 a notamment permis l'éclosion de plusieurs équipes-projets transversales, dont l'action est à renforcer dès 2018.

Avec le passage en métropole, de nouvelles compétences sont venues agrandir le champ des possibles concernant la démarche Cit'ergie : distribution d'énergie, eau potable, voirie, planification urbaine... Un travail d'acculturation est nécessaire afin de présenter la démarche aux nouveaux agents de la métropole, il a été engagé dès le 1er semestre 2018.

Par ailleurs, une commune de la métropole se lançant dans la démarche, un partenariat pourrait être développé.

Le label étant valide jusqu'en 2021, il est prévu une synchronisation (notamment pour le plan d'action) de la prochaine démarche Cit'ergie et de la révision du PCAET (cf. ci-dessous).

**Référent ADEME :** *Benoit EVRARD* **Référent Metz** *Sébastien DOUCHE*  
**Métropole :**

<b>Cible(s) :</b>	<i>Elus et Agents de la métropole</i>
<b>Acteurs associés :</b>	- <i>Conseillère Cit'ergie</i> - <i>Partenaires : SCOTAM, Atmo Grand Est, ALEC du Pays Messin, UEM, GRDF, Haganis...</i>
<b>Calendrier :</b>	<i>Renouveau de la procédure de labellisation en 2020</i>
<b>Indicateurs :</b>	<i>suivis en continu des indicateurs citergie</i> <i>coordination des indicateurs (PCAET, Planif énergétique territoriale,...)</i>

### 3 Mise en œuvre du PCAET

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Métropole durable et de demain*

#### Descriptif du projet :

Avec son engagement dès la fin 2009 dans une démarche de PCET (adopté en novembre 2012), l'implication de ses communes membres (ayant pu réaliser leur BEGES avec l'aide de Metz Métropole), ou encore l'intégration d'un volet qualité de l'air par anticipation de la loi transition énergétique pour la croissance verte (PCAET adopté en décembre 2015 pour 6 ans), Metz Métropole fait preuve d'un volontarisme certain, faisant d'une obligation réglementaire une opportunité de développement pour son fonctionnement interne et son territoire.

Trois ans après le vote du PCAET, la mise en œuvre des actions planifiées est diversifiée : certaines avancées sont notamment liées à des opportunités de financement ou de collaboration avec les acteurs du territoire, certains freins sont en passe d'être levés avec l'aide de la démarche Cit'ergie et des renforts humains arrivés début 2018 (cf. 3 nouveaux postes de chargés de missions permis par le contrat COTEC signé avec l'Ademe en 2017).

Les actions du PCAET sont évaluées annuellement grâce aux indicateurs de l'observatoire Climat Air Energie, que Metz Métropole a élaboré en 2017. En prévision de la révision du PCAET (2022-2027), la métropole prévoit de s'appuyer sur l'expertise de l'AASQA, dont les données et méthodes facilitent et fiabilisent le diagnostic territorial - scopes 1 et 2.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Benoit EVRARD</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Sébastien DOUCHE</i>
<b>Cible(s) :</b>	<i>Habitants, communes, entreprises, interne (exemplarité), Politiques publiques de Metz Métropole</i>		
<b>Acteurs associés :</b>	<i>COPIL &amp; GT existants</i> <i>Autres partenaires : Région, SCOTAM, Atmo Grand Est, ALEC du Pays Messin, UEM, GRDF, Haganis...</i>		
<b>Calendrier :</b>	<i>mise en œuvre PCAET actuel jusqu'en 2021 ; révision engagée à partir de 2020</i>		
<b>Indicateurs :</b>	<i>- indicateurs de l'observatoire Climat Air Energie de MM</i>	-	-

### 4 Entreprises et innovation TEE

**Domaines de l'accord concernés :** *Vers une économie circulaire - sobre en ressources*  
*Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*

#### Descriptif du projet :

Par ses nombreux échanges et partenariats, Metz Métropole propose l'identification de projets d'innovation majeurs dans les entreprises de Metz Métropole. Cette identification passera :

- Par les échanges avec l'Université de Lorraine, les Grandes Écoles et les laboratoires de recherche;
- Par sa connaissance du monde économique, de ses zones d'activité économique et des acteurs de l'économie circulaire;
- Par les démarches d'écologie industrielle et territoriale;
- Par l'action des partenaires du territoire, tels que la Région Grand Est ou les chambres consulaires.

**Référent ADEME :** *Christophe BAREL*

**Référent Metz  
Métropole :** *Philippe COMBAS*

**Cible(s) :** *Entreprises*

**Acteurs associés :**  
*- Universités, écoles d'ingénieur...*  
*- Région Grand Est*

**Calendrier :** *1er semestre 2019*

**Indicateurs :**  
*- Nbre de projets identifiés*

## 2 - RECHERCHE, DEVELOPPEMENT et INNOVATION

### 5 Réseaux ClimatCités et Urbanités

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Créés par Metz Métropole en 2010 et 2011, ces deux réseaux fédèrent les communes volontaires de la métropole autour des questions liées à la lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'air, la rénovation énergétique du patrimoine communal, l'urbanisme durable, la gestion différenciée des espaces verts, etc.

Leur originalité est d'associer à la fois des élus et des agents communaux, afin de mobiliser les communes vers un passage à l'action, mais également d'aider à la montée en compétences.

Depuis 2012, le réseau ClimatCités prend la forme de séances décentralisées au sein des communes membres de la métropole.

Les Maires "hôtes" présentent des projets exemplaires et apportent leur retour d'expérience aux autres participants.

Depuis 2015, Urbanités prend la forme de groupes de travail thématiques permettant aux acteurs de s'entraider et de progresser ensemble.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Benoit EVRARD</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Sébastien DOUCHE</i>
<b>Cible(s) :</b>	<i>Elus (Métropole, Communes), agents des communes</i>		
<b>Acteurs associés :</b>	<i>- ALEC du Pays Messin, SCOTAM, ATMO Grand Est, CAUE, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, AGURAM - Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture,... - services de l'Etat (DREAL, DDT)</i>		
<b>Calendrier :</b>			
<b>Indicateurs :</b>	<i>- nombre de journées réalisées</i>	-	
	<i>- nombre de participants</i>	-	

### 6 Renfort conseil aux entreprises

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Vers une économie circulaire - sobre en ressources  
Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*

#### Descriptif du projet :

Axe important de son plan Climat Air Energie, l'accompagnement des entreprises locales vers une économie éco-exemplaire s'ettofe.

Depuis 2015, Metz Métropole et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Moselle proposent aux entreprises la labellisation Éco-défis. Plus qu'un simple label obtenu après la réalisation de 4 défis, les Éco-défis sont avant tout un outil pour accompagner les artisans et commerçants du territoire. Des diagnostics et conseils leur sont ainsi apportés sur la consommation d'eau et d'énergie, sur la réduction des déchets, sur l'utilisation d'éco-produits et sur la mobilité.

Par l'intermédiaire du "Pack green", Metz Métropole propose gratuitement à l'ensemble des entreprises du territoire un accompagnement sur les thématiques des déchets, de la mobilité et de l'énergie. Metz Métropole réalise des prédiagnostics énergie et éclairage, par un bilan initial des consommations d'énergie, des installations et des conseils et projections chiffrées pour réaliser des économies d'énergie. La collectivité propose aussi ses conseils sur la réduction et le tri des déchets, dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale. Enfin, elle apporte ses conseils sur les questions de mobilité et en particulier sur l'élaboration de Plan de Déplacement Inter Entreprises.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Christophe BAREL</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Philippe COMBAS</i>
-------------------------	-------------------------	----------------------------------	------------------------

<b>Cible(s) :</b>	<i>Entreprises du territoire</i>	
<b>Acteurs associés :</b>	<i>CMA/CCI</i> <i>- Le Met</i> <i>-</i>	
<b>Calendrier :</b>	<i>dès 2019</i>	
<b>Indicateurs :</b>	<i>- Nombre d'entreprises accompagnées</i> <i>- Nb d'entreprises identifiées éco-responsables par MM</i>	<i>-</i> <i>-</i>

## 7 Programme d'amélioration des performances de tri

<b>Axes de l'accord partenarial touchés :</b>	<i>Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique</i> <i>Vers une économie circulaire - sobre en ressources</i> <i>Qualité de vie et changement de comportement</i>
---	--

### Descriptif du projet :

Depuis 2014, les quantités de papier et d'emballages recyclables collectés ont augmentés de 10 % et les quantités de matière revendues aux recycleurs a augmenté de près de 7 % pour un taux de recyclage des OMA de près de 22 %. Avec le nouvel agrément de CITEO et la modification du Barème de soutiens, Metz Métropole doit mettre en oeuvre un programme d'amélioration des performances de tri afin de maintenir les montants de soutien et d'espérer augmenter les recettes de revente matière.

Le second semestre 2018 est le temps de concertation pour l'élaboration de ce programme. Il se basera sur :

- la poursuite et l'optimisation des actions déjà en cours : sensibilisation en porte à porte, communication engageante en habitat collectif, contrôles qualités, caractérisations...
- le déploiement de nouvelles actions visant les changements de comportement des usagers
- le déploiement de nouvelles actions pour l'accompagnement des producteurs de déchets pour faciliter le geste du tri : adaptation des moyens, des locaux, des achats...
- la participation de Metz Métropole aux études et analyses territoriales de l'organisation du tri en vue de l'intégration dans un système mutualisé permettant l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Alessia VILASI</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Julien PILLET</i>
<b>Cible(s) :</b>	<i>Habitants, communes, entreprises ...</i>		
<b>Acteurs associés :</b>	<i>-</i> <i>-</i> <i>-</i>		
<b>Calendrier :</b>			
<b>Indicateurs :</b>	<i>-</i> <i>-</i>	<i>-</i> <i>-</i>	

### 3 - ECONOMIE CIRCULAIRE

#### 1 Programme global ZGZD - Programme économie circulaire

**Axes de l'accord partenarial touchés :**

*Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Vers une économie circulaire - sobre en ressources  
Qualité de vie et changement de comportement*

**Descriptif du projet :**

En novembre 2015, Metz Métropole est labellisée territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG). officialisant alors cette nouvelle ambition. Suite à cela, 2 années de concertation avec les acteurs du territoire permettent d'établir les axes directeurs d'un programme d'Economie circulaire.

Ce programme intégrera les autres démarches structurantes de la compétence Prévention et Gestion des Déchets.

Il prendra également en compte les démarches complémentaires de gestion et de financement de la gestion des déchets et en particulier les études biodéchets et la tarification incitative.

Le programme d'économie circulaire aura pour vocation de mettre en oeuvre des actions par Metz Métropole spécifiquement, de soutenir le montage de projets de tiers répondant aux enjeux de l'économie circulaire et de mettre en avant les initiatives existantes et innovantes.

**Objectifs du programme :**

- réduire et valoriser les déchets
- attractivités d'entrepreneurs de l'économie circulaire

**Référent ADEME :**

*Alessia VILASI*

**Référent Metz**

*Julien PILLET*

**Métropole :**

**Cible(s) :**

*Habitants, entreprises, associations, administrations...*

**Acteurs associés :**

*Ville de Metz, communes, collectivités locales ...*

**Calendrier :**

*Approbation du programme : 2018  
Développement des actions : 2019-2021*

**Indicateurs :**

-  
-

#### 2 Ecologie industrielle et territoriale sur ACTISUD et essaimage dans les autres ZAC

**Axes de l'accord partenarial touchés :**

*Vers une économie circulaire - sobre en ressources  
Qualité de vie et changement de comportement*

**Descriptif du projet :**

La démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) initiée et développée par Metz Métropole se traduit, à l'égard des entreprises, d'une part, par la définition d'un plan d'actions collaboratif et partagé, d'autre part, par un accompagnement soutenu et pérenne dans les différentes phases de sa mise en oeuvre. Le levier de développement économique que constitue l'EIT est en effet clairement établi et affirmé dans la stratégie métropolitaine de transition énergétique, qu'il s'agisse du Plan Climat Air Energie Territoire, du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ou de la démarche Cit'ergie.

Deux espaces à enjeux et emblématiques du territoire s'imposent comme des zones naturellement enclines (par leur nature, leur complexité, leur fonctionnement, leurs acteurs, leurs activités, leur proximité) - au déploiement d'une démarche d'EIT : le plateau de Frescaty et ACTISUD.

La contiguïté du Plateau de Frescaty et d'Actisud, leur immensité respective, la diversité des typologies d'acteurs et de secteurs d'activité en présence, la volonté et la mobilisation de leurs acteurs autour de l'économie circulaire et globalement d'un développement durable et sobre du territoire, invitent Metz Métropole à considérer ces deux espaces comme des "laboratoires" propices à la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche d'EIT. Ces deux zones serviront de tremplin à une généralisation de la démarche à l'ensemble des zones du territoire.

<b>Référent ADEME :</b>	<i>Christophe BAREL</i>	<b>Référent Metz Métropole :</b>	<i>Philippe COMBAS</i>
<b>Cible(s) :</b>	<i>Entreprises, particuliers</i>		
<b>Acteurs associés :</b>	<i>- Association des commerçants de la zone, association des propriétaires (via ETIXIA) - CCI, Communauté de communes de Mad &amp; Moselle - DDT</i>		
<b>Calendrier :</b>	<i>fin 2018-2020</i>		
<b>Indicateurs :</b>	<i>- Nombre de ZAE concernées par une démarche d'EIT</i>	-	
	<i>- Nombre de synergies mises en œuvre</i>	-	

### 3 - ECONOMIE CIRCULAIRE

#### 4 Etude territoriale de gestion des déchets organiques

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Vers une économie circulaire - sobre en ressources*

##### Descriptif du projet :

Metz Métropole s'est engagée auprès de l'ADEME, dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire 2016-2018, à la réalisation, à partir de 2019, d'une étude pour la planification du développement de la prévention et de la gestion des déchets organiques sur le territoire, de type "ConcerTO" (Concertation Territoriale autour de l'Organique).

Cette étude consistera à établir une démarche concertée de recensement de l'ensemble des déchets organiques du territoire (boues de station d'épuration des eaux usées, déchets agricoles, d'industries agro-alimentaires, de cuisine, déchets verts... - ménagers ou professionnels), de leurs débouchés actuels, des filières existantes et des acteurs concernés et de leurs projets. Elle vise à aboutir à un plan d'actions et à un schéma d'organisation pour le développement de la prévention et de la gestion des déchets organiques sur le territoire, et à formuler des partenariats entre acteurs (collectivité, agriculteurs, industriels) permettant à chacun de disposer d'une solution de tri à la source de ses biodéchets adaptée à ses besoins et contraintes.

Il s'agit ainsi d'une approche méthodique multi-déchets, multi-filières et multi-acteurs, progressive et partagée, qui nécessite de prendre le temps du diagnostic, de l'analyse, du dialogue et de la concertation. Elle sera menée en lien avec les autres programmes Métropolitains concernés, notamment le PAT et le PCAET.

**Référent ADEME :** *Alessia VILASI* **Référent Metz Métropole :** *Julien PILLET*

**Cible(s) :** *Métropole, producteurs de déchets organiques (ménages et professionnels)*

**Acteurs associés :**

- *Acteurs contre la lutte contre le gaspillage alimentaire (associations, distributeurs...)*
- *Gros producteurs de biodéchets (agro-alimentaire, restauration collective, distribution)*
- *Organisations professionnelles, prestataires de collecte et de traitement*
- *Acteurs du monde agricole et chambre d'agriculture*
- *Services de Metz Métropole, DREAL*

**Calendrier :** *Lancement de l'étude en 2019*

**Indicateurs :** - -

#### 5 Etude Tarification incitative

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Vers une économie circulaire - sobre en ressources*

##### Descriptif du projet :

Metz Métropole s'est engagée auprès de l'ADEME, dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire 2016-2018, à la réalisation, à partir de 2019, d'une étude de faisabilité relative à l'instauration d'une tarification incitative sur son territoire. Cette étude devra permettre de répertorier les enjeux et les intérêts pour la Métropole d'un passage à une tarification incitative, en matière de collecte mais aussi de prévention et de tri des déchets, ainsi que de mettre l'accent sur les problématiques à lever en cas de décision de mise en œuvre, notamment en matière de facturation, de moyens de pré-collecte, de gestion des déchèteries et d'acceptabilité par les usagers.

Cette étude comportera notamment les volets suivants (liste non exhaustive) : analyse du service et du territoire, benchmark des

collectivités en TEOMi, définition des objectifs Métropolitains, définition de scénarios de mise en place de la TI, analyse des scénarios, approfondissement du scénario retenu - plan d'actions.

Cette étude devra prendre en compte l'ensemble des évolutions récentes, en cours et à venir du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD), en particulier le programme de conteneurisation et de mise en œuvre de la R-437, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2018-2023, le programme d'amélioration des performances de tri et le projet de géolocalisation du parc de véhicules.

**Référent ADEME :** *Alessia VILASI*

**Référent Metz Métropole :** *Julien PILLET*

**Cible(s) :** *Usagers du SPPGD*

**Acteurs associés :** *- HAGANIS, en tant qu'exploitant des installations de traitement des déchets et des déchèteries*  
*-*  
*-*

**Calendrier :** *Lancement de l'étude en 2019*

**Indicateurs :** *-* *-*  
*-* *-*

## 4 - ENERGIE RENOUVELABLE

### 1 Projets participatifs

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Métropole durable et de demain*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Afin de trouver de nouveaux moyens financiers et d'impliquer les citoyens dans les projets publics et privés de transition énergétique et écologique, des réflexions sur des projets d'énergies renouvelables participatifs seront menées (crowdfunding, obligations, investissement citoyen, levée épargne citoyenne, ...).

**Référent ADEME :** *Eric SCHANG* **Référent Metz Métropole :** *Océane ORVOEN et Aline MELGAREJO*

**Cible(s) :** *Citoyens ; Développeurs ; entreprises*

**Acteurs associés :**

- SEM
- associations déjà engagés dans les projets d'énergie participatifs
- banques

#### Calendrier :

**Indicateurs :**

- nombre de projets
- KWh / TEP produits
- € citoyens investis
- nombre de citoyens adhérents

### 2 Schéma directeur des énergies renouvelables

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Métropole durable et de demain*

#### Descriptif du projet :

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des énergies (SDE), une cartographie du potentiel de production d'énergie renouvelable et d'utilisation de chaleur fatale sera disponible. Il sera alors opportun de valoriser un volet "développement des énergies renouvelables" à ce schéma directeur afin de mener des réflexions sur la construction d'un plan d'action qui pourra notamment intégrer une étude de performance environnementale grâce au recours majoritaire d'EnR&R dans le bouquet énergétique du réseau.

**Référent ADEME :** *Julien RUARO* **Référent Metz Métropole :** *Aline MELGAREJO*

**Cible(s) :**

**Acteurs associés :**

- 
- 
- 

**Calendrier :** *2019-2020*

**Indicateurs :**

- Nombre de nouveaux réseaux envisagés
- MWh de chaleur EnR à injecter
- Km d'extension de réseaux envisagés
-

### 3 Energie solaire thermique

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Métropole durable et de demain*

#### Descriptif du projet :

En lien avec la réalisation du schéma directeur des énergies, il sera possible d'étudier la possibilité d'augmenter la surface installée sur le territoire. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, il sera nécessaire d'attacher à 3 enjeux prioritaires :

- faisabilité d'intégration du solaire thermique pour le réseau de chaleur urbain,
- mécanismes de gouvernance pour faciliter l'installation et entretien des systèmes, notamment concernant les maisons individuelles,
- mécanismes de gouvernance pour faciliter l'incorporation de systèmes solaires thermiques lors des réhabilitations des bâtiments du secteur privé.

**Référent ADEME :** *Eric SCHANG*

**Référent Metz  
Métropole :** *Aline MELGAREJO*

**Cible(s) :** *collectivités, citoyens*

**Acteurs associés :**  
*- planification urbaine, ABF  
- associations syndics copropriété  
- UEM / URM*

**Calendrier :** *2019-2022*

**Indicateurs :**  
*- m2 installés  
- nombre d'installations*

### 4 Bois-énergie et valorisation de chaleur fatale - réseau de chaleur

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Métropole durable et de demain*

#### Descriptif du projet :

En lien avec la réalisation du schéma directeur des énergies, seront tout particulièrement soutenues :

- les extensions des réseaux de chaleur existants pour accroître la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE et de la cogénération bois
- la création de nouvelles unités de production bois-énergie et réseaux de chaleur enR&R.

**Référent ADEME :** *Julien RUARO*

**Référent MM :** *Aline MELGAREJO*

**Cible(s) :**

**Acteurs associés :** *- UEM*

*-*

*-*

**Calendrier :**

**Indicateurs :**  
*- MWh EnR&R injectés  
- Km d'extension de réseaux réalisés*

## 5 - BATIMENTS DURABLES

### 1 Programme de monitoring énergétique sur le patrimoine de Metz Métropole

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Recherche, développement et innovation*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Le suivi énergétique des bâtiments de la Métropole passe par une bonne connaissance du patrimoine.

Dans cette démarche, l'analyse des consommations nécessite l'utilisation d'un outil d'aide à la décision adapté, afin d'orienter les futurs investissements. Actuellement, un outil interne basé sur Excel est en cours d'élaboration, en parallèle d'un benchmark en vue de l'acquisition d'un logiciel spécifique.

Le monitoring via la pose de matériels doit permettre d'affiner le suivi des consommations d'énergie. La complexité du patrimoine bâti de Metz Métropole nécessite de découper chaque bâtiment avec l'utilisation de sous-compteurs. Une campagne d'identification des zones est actuellement en cours.

La programmation du matériel de chaufferie doit être améliorée avec l'ajout de capteurs permettant de mieux identifier les besoins en fonction des usages.

Cette démarche étudie l'intégration de modules permettant le suivi à distance (remontée de données en temps réel) des consommations.

**Référent ADEME :**

**Référent Metz Métropole :** *Stéphan CHARLES-DONATIEN*

**Cible(s) :** *Services de Metz Métropole*

**Acteurs associés :** *Direction des Bâtiments*  
*Référents de chaque bâtiments*

**Calendrier :** *Fin 2018, 2019*

**Indicateurs :** *- Cumul des surfaces de bâtiment faisant l'objet d'un suivi des consommations d'énergie*  
*- Consommation moyenne d'eau des bâtiments (en l/m<sup>2</sup>.an)*

### 2 CEE

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Déploiement financier de la transition énergétique pour la croissance verte*

#### Descriptif du projet :

Elaboration d'une stratégie de valorisation des CEE, a minima concernant les travaux sur le patrimoine propre des collectivités (métropoles et communes du territoire), tout en envisageant des solutions pour le patrimoine des partenaires (entreprises accompagnées dans le cadre du Pack green ou des éco défis par exemple ...) et / ou administrés.

**Référent ADEME :** *Yann CARBAIN* *Olivier FLAHAUT* **Référent Metz Métropole :** *Stéphan CHARLES-DONATIEN*

**Cible(s) :** *collectivités (particuliers et partenaires)*

**Acteurs associés :** *- énergéticiens / "obligés"*  
*- autres métropoles (Grand Nancy, Eurométropole de Stasbourg, Grand Besançon)*

**Calendrier :** *préparation de la stratégie en 2018-2019, mise en œuvre en 2019*

**Indicateurs :** *MWHcumac valorisés (et euros)* *nb de logements impactés*  
*nb de m<sup>2</sup> impactés* *MWH et CO2 économisés*

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Recherche, développement et innovation*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

**Descriptif du projet :**

Avec l'augmentation des prix des énergies et les budgets de plus en plus contraints des collectivités, la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine public est un enjeu fort (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public).

Pour cela, une vision globale des solutions de réduction des consommations d'énergie passe par :

- une maîtrise fine du patrimoine,
- l'élaboration d'une stratégie planifiée de rénovation du patrimoine public,
- l'étude des solutions techniques et financières existantes (réflexions en coût global, Intracting, ...)
- le suivi des actions mises en oeuvre
- ...

**Référent ADEME :** *Yann CARBAIN      Olivier FLAHAUT*      **Référent Metz Métropole :** *Stéphan CHARLES DONATIEN*

**Cible(s) :** *Services de Metz Métropole (finances, bâtiment, contractualisation et partenariats financiers ...)*

**Acteurs associés :**

- *Région Grand Est*
- *Caisse des Dépôts et Consignations*
- 

**Calendrier :** *Courant 2019*

**Indicateurs :**

- *Montant en euros du bouquet de travaux*      -
- *Economies annuelles en euros réalisées*      -

## 6 - URBANISME DURABLE

### 1 Charte développement durable des ZAE

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique  
Vers une économie circulaire - sobre en ressources  
Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

Mise en place d'une charte de développement durable des zones d'activités économiques de la métropole. L'objectif est de formaliser un engagement réciproque de Metz Métropole et de l'entreprise ou l'aménageur signataire sur la mise en place d'actions d'aménagement autour de 6 thématiques :

- déchets et matériaux
- eau
- paysages et végétalisation
- mobilité
- énergie et éclairage
- adaptation au changement climatique

**Référent ADEME :** *Benoit EVRAD      Christophe BAREL*      **Référent Metz Métropole :**

**Cible(s) :** *collectivités, entreprises, gestionnaires de réseaux, fournisseurs de solutions...*

**Acteurs associés :** *Aménageurs, entreprises installées sur les ZAE ...*

**Calendrier :** *2018-2019*

**Indicateurs :** *- nombre de signataires      -  
-      -*

### 2 Urbanisme durable opérationnel

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*

#### Descriptif du projet :

Promouvoir l'urbanisme durable dans les documents d'urbanismes opérationnels (ilots, lotissement, ZA, ZAC, ZI, ...): généralisation des démarches de développement durable auprès des acteurs de l'aménagement, réflexions sur les ilots de chaleur urbain, expérimentation ilots à énergie positive, reconversion de friches urbaines et industrielles, charte développement durable des ZAE....

**Référent ADEME :** *Benoit EVRARD*      **Référent Metz Métropole :**

**Cible(s) :** *Métropole, communes, professionnels, partenaires*

**Acteurs associés :** *agence d'urbanisme  
élus urbanisme, service instructeur urbanisme  
bureau d'études, DDT, MO, Moe  
5 ans*

**Calendrier :**

**Indicateurs :** *Tco2 évité entre diif., scénrios BEGES...      - nombre d'opérations réalisées  
consommation énergie/zone      -*

**Axes de l'accord partenarial touchés :**

*Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Déploiement financier de la transition énergétique pour la croissance verte*

**Descriptif du projet :**

Anticiper et accompagner les maitres d'ouvrage publics ou privés dans la connaissance et la candidature aux appels à projets Ecoquartiers, ANRU, reconversion de friches urbaines, Modeval urba, Economie circulaire et urbanisme, Plan investissement d'avenir (Ecocité, ville durable et solidaire),...

**Référent ADEME :**

*Benoit EVRARD Franck LE MOING*

**Référent Metz**

**Métropole :**

**Cible(s) :**

*Métropoles, communes, professionnels, partenaires*

**Acteurs associés :**

*- AGURAM  
 - SEM, lotisseurs  
 - Etat, CDC, Europe*

**Calendrier :**

*5 ans*

**Indicateurs :**

*- nombre de dossiers déposés/retenus  
 - Tco2 éco/énergie éco/produites*

-

-

## 7 - TRANSPORTS et MOBILITE

### 1 Mise en œuvre du Schéma Directeur cyclable de Metz Métropole

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Qualité de vie et changement de comportement*  
*Métropole durable et de demain*

#### Descriptif du projet :

Le Schéma Directeur vélo, élaboré dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de Metz Métropole, propose :

- une hiérarchisation des liaisons cyclables
- un plan d'actions décliné en 5 axes (développer une politique de stationnement vélo / améliorer la cyclabilité du territoire / compléter le jalonnement cyclable / positiver l'image du vélo / location longue durée et aide à l'achat de VAE / valorisation touristique par la remise en selle)

L'objectif de ce schéma directeur est de disposer d'un réseau prioritaire (19 liaisons structurantes) de 180 km (y compris aménagements existants), soit 0.75 ml/hab à l'issue d'une mise en œuvre sur 8 ans. L'investissement à prévoir est de 10,3 €/hab, soit 2.12M€ /an sur 8 ans, afin de placer Metz Métropole dans la moyenne des collectivités françaises en termes d'investissement vélo.

**Référent ADEME :** *Jean-Pierre BEHAXETEGUY*      **Référent Metz Métropole :** *Emilie ESSERT*

**Cible(s) :** *Grand public, salariés, employeurs*

**Acteurs associés :** *Associations cyclistes, Région, CD57 ?*

#### Calendrier :

**Indicateurs :** *fréquentation des aménagements cyclables* -  
*linéaire d'aménagements créé ou conforté* -

### 2 Réflexions autour de la logistique urbaine et de la gestion du "dernier kilomètre"

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

L'objectif de la métropole est de définir une méthodologie de travail pour faire l'état des lieux des flux et des nuisances occasionnées actuellement, ainsi qu'une méthodologie d'approche des commerces en ville sur l'acceptabilité de l'évolution des modes de livraison.

4 étapes sont envisagées :

- Identification quantitative et qualitative des flux de marchandises en présence (analyse des activités génératrices de flux de marchandise, enquêtes, entretiens auprès des principaux acteurs...). Deux échelles : les flux entrants (route, fer, fluvial) et les flux internes à la métropole (principalement route),
- Mise en relation avec d'autres métropoles portant des initiatives sur le sujet,
- Définition d'une stratégie, identification du périmètre et des leviers d'actions,
- Signature de partenariats avec des entreprises de logistique.

**Référent ADEME :** *Jean-Pierre BEHAXETEGUY*      **Référent Metz Métropole :** *Cyrille DENSA*

**Cible(s) :** *Entreprises, transporteurs*

**Acteurs associés :** *CCI, CMA, Région Grand Est*  
*Ville de Metz*  
*SNCF, Port de Metz, La Poste*

<b>Calendrier :</b>	2019-2021	
<b>Indicateurs :</b>	Nb de partenariats signés	-
	Flux PL nà l'intérieur d'un périmètre défini	-

### 3 Etude de mobilité globale à l'échelle métropolitaine

**Axes de l'accord partenarial touchés :** *Engagement territorial dans la transition énergétique et écologique*  
*Qualité de vie et changement de comportement*

#### Descriptif du projet :

La modélisation des déplacements de voyageurs en milieu urbain est au coeur des enjeux de planification et d'évaluation des projets. C'est un outil d'analyse des politiques urbaines et des projets de transport, au service de l'aide à la décision.

Mobilité individuelle, flux de déplacements (qui? quand? où? pourquoi? comment?), durée des déplacements ... sont autant d'entrées analysées afin de proposer une réflexion globale à l'échelle du territoire métropolitain.

**Référent ADEME :** *Jean-Pierre BEHAXETEGUY*

**Référent Metz  
Métropole :**

**Cible(s) :** *Transporteurs, citoyens*

**Acteurs associés :** *Commerces, entreprises, etc.*

-

-

**Calendrier :**

**Indicateurs :**

-

-

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20181203-12-2018-DB16-DE**

**Numéro de l'acte :** 12-2018-DB16  
**Date de décision :** lundi 3 décembre 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Signature de l'accord de partenariat ADEME - Metz Métropole  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 05/12/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20181203-12-2018-DB16-DE  
**Document principal :** 99\_AU-ERDP16.pdf

**Historique :**

04/12/18 17:12	En cours de création	
04/12/18 17:12	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:41	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:43	En cours de transmission	
05/12/18 08:45	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:59	Accusé de réception reçu	